

NOTE CONCEPTUELLE

Fiche opérateur public

Cadre général de la note

Cette note s'inscrit dans le cadre de la clarification des responsabilités et des relations entre les différents acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre de la gestion budgétaire axée sur la performance pour atteindre des objectifs fixés

Elle s'attache à préciser davantage la relation de l'opérateur public avec le ou les programmes de rattachement dans le cadre d'une chaîne de responsabilités délimitée pour chaque politique publique, qui est documentée à cette étape du processus de la réforme gestion budgétaire par objectifs dans la fiche opérateur public jointe au projet annuel de performance.

Qu'est ce qu'un opérateur public

Il s'agit de toute structure jouissant d'une autonomie administrative et financière, qui fournit un service public et non soumise au code de la comptabilité publique, contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de l'État, et bénéficie de transferts directs ou indirects du budget de l'État

Dans la plupart des cas, il s'agit soit des établissements publics non administratifs EPNA, ou entreprises publiques ou centres techniques, ou associations...

L'opérateur public est considéré comme l'une des parties prenantes les plus importantes dans la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles en contribuant à la réalisation du ou des objectifs du ou des programmes de rattachement.

De ce fait, le responsable de l'opérateur public ou son représentant est invité à participer aux réunions de dialogue de gestion organisées par le responsable du programme et à lui fournir des rapports périodiques sur l'état d'avancement des engagements qui lui sont attribués.

La contribution de l'opérateur public dans la réalisation des objectifs des politiques publiques est précisée dans la fiche de l'opérateur public annexé annuellement au projet annuel de performance de chaque programme

Exemples

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau contribue à la mise en œuvre de la politique « eau » de la mission agriculture, ressources hydrauliques et pêche maritime.

L'Office National du Tourisme Tunisien contribue à la mise en œuvre de la politique « Tourisme et Artisanat » de la mission tourisme

Le Centre national des technologies de l'éducation contribue à la mise en œuvre de la politique « cycle de l'enseignement primaire » et de la politique « cycle de l'enseignement secondaire » de la mission éducation.

Procédures spécifiques à l'opérateur public :

La liste des opérateurs publics de chaque mission a été établie sur la base d'un ensemble de critères à remplir, qui ont été déjà précisés dans la note d'orientation de l'opérateur public.

Ces conditions portent principalement sur l'activité, les aspects financiers, la tutelle et le contrôle.

Ces structures sont obligatoirement rattachées à la cartographie des programmes de la mission, chacune selon son domaine d'intervention.

Cependant, le responsable du programme peut se contenter à inclure dans les annexes du projet annuel de performance uniquement les fiches de certains opérateurs publics de l'ensemble des opérateurs publics rattachés à la cartographie de son programme et de les associer aux réunions du dialogue de gestion.

Ils sont sélectionnés parmi ceux dont la contribution à la mise en œuvre des priorités et des objectifs des politiques publiques est importante, et cette importance est évaluée sur la base de deux critères fondamentaux:

-Le premier concerne la contribution de l'opérateur public à la mise en œuvre de/des objectifs de/des politique publique à moyen terme introduite dans le projet annuel de performance, qui doit être considérée comme une contribution importante au regard des objectifs qui lui sont confiés et des activités et des leviers d'action que L'opérateur public s'engagera à mettre en œuvre.

-Le deuxième concerne le montant du financement que l'opérateur public reçoit du budget du programme et de la mission.

Présentation de la fiche opérateur public

la fiche opérateur public comprend trois principales parties:

La première partie : Il s'agit principalement de donner un aperçu sur la structure en définissant brièvement son activité principale de base et en mentionnant les références de création afin de permettre une meilleure compréhension de la mission et des attributions les plus importants de la structure lorsque cela est nécessaire.

Il convient d'indiquer la date de signature du dernier contrat de programme, d'objectifs ou de performance entre la mission et la structure en cas d'existence, du fait qu'il constitue un document clarifiant les engagements de la structure dans le domaine des orientations stratégiques du secteur concerné et qui peut être utilisé pour préparer cette fiche opérateur.

-La Deuxième partie : relative à la clarification de la contribution de l'opérateur public à la réalisation des objectifs de la politique publique en question en précisant ses orientations stratégiques et priorités à moyen terme, tout en montrant leur compatibilité avec les orientations stratégiques et les priorités des politiques publiques en question.

Dans cette partie, on doit se limiter à préciser d'une manière succincte les orientations stratégiques et les priorités de l'opérateur en rapport avec les orientations de/des politiques publiques.

Exemples

Les orientations stratégiques de l'Office National du Tourisme Tunisien sont principalement.

•**Dans le domaine de la promotion :** consolider la destination touristique tunisienne, c'est-à-dire persévérer la diversification des marchés qui alimentent le mouvement touristique entrant en renforçant sa présence sur les marchés traditionnels et en pénétrant de nouveaux marchés touristiques à haute valeur ajoutée.

• Dans le domaine de la qualité: améliorer la qualité du produit, son contenu, la qualité des services et diversifier l'offre.

• Dans le domaine de l'investissement touristique : diversification des produits en enrichissant l'offre avec des types supplémentaires d'activités touristiques soutenues par le tourisme balnéaire.

Ces orientations et priorités se croisent avec les priorités du programme "Tourisme et artisanat" liées à la promotion des investissements dans le domaine du tourisme, à l'amélioration de la qualité des produits et à la promotion du tourisme intérieur et du tourisme de proximité.

Il convient également dans cette partie de préciser les objectifs et les priorités stratégiques les plus importantes de l'opérateur public ainsi que la clarification des objectifs qui lui sont confiés par le programme de rattachement ainsi que les indicateurs de performances qui mesurent leur réalisation.

Il peut s'agir d'une contribution directe ou indirecte des objectifs stratégiques ou directement à travers.

Exemples:

-Le Fonds d'Emprunts et d'Appui aux Collectivités Locales est un opérateur public du programme « développement local » et contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel « appui financier aux collectivités locales » décliné de l'objectif stratégique « appuyer et accompagner le processus de décentralisation ».

- La Société Nationale des Chemins de Fer est un opérateur public du programme « transport terrestre » qui contribue directement à la réalisation de l'objectif stratégique de « soutenir le transport ferroviaire de marchandises »

Il est nécessaire de préciser dans la fiche les principales activités, les leviers d'action et les projets les plus importants que l'opérateur public s'engage à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs promis dans le cadre du ou des programmes,

Il convient de se limiter aux activités et projets qui sont liés à la réalisation de l'objectif ou des objectifs du programme qui lui sont confiés sans entrer dans les activités de la structure avec ses différents types.

Exemple :

L'activité « Soutien les excellentes semences de céréales et reconstitution et préservation du stock de réserve de semences normales et control de l'orge et les excellentes semences » que l'Office des céréales met en œuvre pour contribuer à l'objectif stratégique « Développement des systèmes de production agricole pour atteindre la sécurité alimentaire » du programme « Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles »

-La troisième partie : concerne les prévisions budgétaires à moyen terme et comprend principalement :

Les estimations budgétaires à moyen terme (trois ans) du fait que ces structures œuvrent à l'atteinte des objectifs stratégiques et interviennent dans la mise en œuvre des objectifs spécifiques du programme à moyen terme, elles sont appelées à ajuster les estimations budgétaires sur une période de trois ans afin qu'elles soient en harmonie avec ce qui a été approuvé au niveau du programme et être en mesure, dans le cadre de la programmation à moyen terme, de remplir ses obligations.